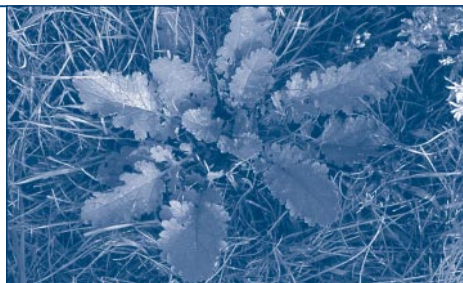


L'HERBE DE ST-JACQUES ENVAHIT CERTAINS ALPAGES



La première année, seule la rosette est visible.

Visite/séance d'info

Une séance d'information sur le terrain est organisée le lundi 14 juin à 9h30 en collaboration avec M. C. Kündig, collaborateur à la Station cantonale de protection des plantes (SPP), sur l'alpage de « La

Poyettaz » (Le Suchet). Le thème principal abordé sera la lutte contre l'herbe de St-Jacques mais aussi la lutte contre les autres mauvaises herbes comme le vértère ou les rumex sur les alpages. Pour plus d'information, l'Office de conseil agricole d'Yverdon se tient à votre disposition au 024 423 44 88.

Ces fiches techniques ainsi que les résultats d'essai sont disponibles auprès de la Station cantonale de protection des plantes (SPP), Grange-Verney, 1510 Moudon, tél.: 021 995 34 99 ou auprès du secrétariat Gest'Alpe.

René Kratzer ✓



Depuis une quinzaine d'années, l'herbe de St-Jacques (ou Sénecion jacobée) est en augmentation. L'extensification des herbages et la fauche tardive de certaines surfaces (bords de routes et SCE) favorisent sa dissémination et sa prolifération. Depuis trois à cinq ans, on retrouve cette herbe sur certains alpages (fleur jaune, constituée comme une marguerite d'une hauteur allant de 40 cm à 1 m). Sa prolifération est très rapide pour deux raisons principales:

- La plante est bisannuelle à vivace. Cela veut dire que la première année, seule une rosette est visible (difficile à détecter sur les alpages). La seconde année, la tige monte et fleurit et l'application herbicide est souvent trop tardive.

- La deuxième raison provient du fait que la quantité de graines produites est très importante et sa dissémination par le vent est facile.

Plante toxique !

La plante est toxique pour le bétail car elle contient un alcaloïde qui cause des lésions au foie de l'animal. Normalement, si le fourrage est suffisant, les animaux ne consomment pas la plante. Toutefois, le risque n'est pas nul chez les jeunes animaux puisque la dose mortelle peut-être ingérée et accumulée sur une longue période.

Lutte

Les mesures de lutte sont très difficiles à appliquer sur les alpages. Les traitements herbicides (voir tableau ci-dessous) doivent se faire très tôt sur la rosette en croissance. Les herbicides efficaces détruisent toutes les dicotylédones (seules les graminées résistent). Le traitement de surface est donc impossible. L'arrachage ou le fauchage des plantes en fleurs est indispensable pour limiter la prolifération.

MATIÈRES ACTIVES

DICAMBA seul ou avec MCPA ou MCPP
CLOPYRALID
MCPA + 2,4-D
METSULFURON

NOM COMMERCIAL

Banvel 4S, Banvel M, Banvel extra, etc
Clio, Lontrel
Combi fluide
Ally Tabs

Edito

LE MÉTIER D'AMODIATAIRE EN ÉVOLUTION

Quelles sont et seront les tâches dont un exploitant d'alpage doit s'occuper? A en juger par ce qui est dit et publié à ce sujet depuis quelques temps, il devra, comme tout exploitant agricole, beaucoup plus se préoccuper de la commercialisation et du marketing des denrées qu'il produit. A cet égard, les alpages jouissent d'un grand avantage: leurs produits bénéficient en effet d'une très bonne image auprès des consommateurs. Encore faut-il que l'amodiatrice prenne conscience du potentiel qualitatif des produits d'alpage, qu'il saisisse les opportunités de production et commercialisation et qu'il acquière le savoir-faire nécessaire. L'édition 2004 de la journée des alpages du

Jura Vaudois sera consacrée à cette thématique. Une deuxième piste de survie prônée est la diversification, notamment dans le tourisme rural. A ce sujet, un résumé des principaux changements intervenus suite à la révision de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) est présenté dans ce numéro.

Cependant, toutes les démarches de commercialisation ou de diversification n'ont de sens qu'à condition que le travail de base d'un amodiatrice, à savoir l'exploitation de son alpage et de son troupeau, soit effectué de manière professionnelle. Sous la rubrique « technique », Gest'Alpe INFO vous apporte des informations utiles pour cette partie fondamentale du métier d'amodiatrice.

Michael Brühlmann ✓

Actualités

INFORMATIONS DE LA POLICE CANTONALE DU COMMERCE (PCC)

Le 1er janvier 2003 est entrée en vigueur la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (LADB), qu'il est possible de trouver sur le site internet: www.economie.vd.ch. Elle prévoit dorénavant des licences d'agritourisme, qui sont les suivantes:

Agritourisme - Art.13.

a) Gîte rural: La licence de gîte rural permet, dans une exploitation agricole ou viticole, de servir des mets et des boissons avec et sans alcool jusqu'à concurrence de vingt hôtes et de loger des hôtes jusqu'à concurrence de douze lits.

b) Table d'hôte: La licence de table d'hôte permet, dans une exploitation agricole ou viticole, de servir des mets et des boissons avec et sans alcool jusqu'à concurrence de vingt hôtes.

c) Caveau: La licence de caveau permet à un vigneron ou à une association de vignerons de servir ses vins et les mets d'accompagnement définis par le règlement d'exécution.

d) Chalet d'alpage: La licence de chalet d'alpage permet de loger des hôtes et de leur servir ainsi qu'aux passants des boissons avec et sans alcool. Pour les éta-

blissements avec restauration, elle permet également le service des mets définis par le règlement d'exécution. Ne peuvent obtenir une telle licence que les établissements déployant une activité d'estivage et qui ne sont pas exploités plus de six mois par année.



La buvette du Suchet.

En revanche, les anciennes patentes de cabane-refuge et de chalet de club ont été supprimées. Dans la plupart des cas, elles sont remplacées par la licence de chalet d'alpage ou éventuellement de café-restaurant. S'agissant des cabanes de montagne, celles-ci ne sont pas soumises à la nouvelle loi, pour autant qu'elles ne puissent être atteintes par des moyens usuels de transports publics ou privés.

Actualités

De telles modifications ou adaptations permettront à la Police cantonale du commerce de visiter ces établissements, afin d'examiner leurs conditions d'exploitation (activité d'estivage, etc.). Ces visites se feront avec l'aide du Laboratoire cantonal en juin et juillet 2004. Les tenanciers de ces établissements en seront bien sûr informés et prévenus, de même que les Préfectures concernées.

Alain Jeanmond ✓

Chef de la Police cantonale du commerce



A gauche, la buvette des Cermies et en bas, celle de Thiolle.



Agenda

10 - 13 juin 2004

Bulle (FR) : Salon des Goûts et Terroirs et lancement officiel du **Réseau Alpestre Francophone** (Sociétés d'Economie Alpestre de Haute-Savoie et de Savoie, de Vaud, de Fribourg et du Valais-Romand et l'Association Régionale des Eleveurs Valdôtains).

14 juin 2004, 9h30

Séance d'information/visite d'alpage : lutte contre les mauvaises herbes, en particulier l'herbe de St-Jacques (Séneçon Jaccobée). Alpage « La Poyettaz » (Suchet), avec MM. C. Kündig (SPP) et R. Kratzer (ProConseil).

Juin à septembre 2004

Cours pour bergers et exploitants d'alpage : 5 à 6 journées de cours dans le terrain sur France et sur Suisse. Organisation : Association des bergers du Jura franco-suisse. Contact et inscription : Jean-Bruno Wettstein, chemin des Hêtres 10, 1450 Ste-Croix, 024 454 42 18.

COMMUNIQUÉ DU SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE

Le Département de l'économie a pris la décision de fusionner les fonctions d'inspecteur du bétail et de préposé à la culture des champs sous la responsabilité du Service de l'agriculture à partir du 1.1.2005. Cette opération qui a déjà commencé en 2004 n'oubliera pas de prendre en compte les activités particulières des inspecteurs du bétail en matière de contrôle des exploitations d'estivage. Toutefois pour la saison d'alpage 2004, les inspecteurs titulaires des montagnes ou des alpages conservent leur pleine fonction et leurs tâches restent identiques à la saison précédente. Le Service de l'agriculture indiquera plus en détail dans le prochain bulletin Gest'Alpe Info (automne 2004) les modifications prévues pour la saison d'alpage 2005.



Première moitié août 2004

Visite d'alpage (vulgarisation) : Alpage « Praz Rodet » (Le Brassus). Date et heure précises seront communiquées ultérieurement.

4 septembre 2004

Deuxième édition de la « Journée des Alpages du Jura Vaudois ». Alpage/restaurant « La Breguettaz », en dessus Vaulion (voir article).

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisations.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole

ou au secrétariat Gest'Alpe :

Michael Brühlmann

Av. des Sports 48, 1400 Yverdon,

tél.: 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90,

e-mail : m.bruhlmann@prometerre.ch

Formation

JOURNÉE DES ALPAGES DU JURA VAUDOIS - 2ÈME ÉDITION

Cette 2e édition aura lieu sur un jour, le samedi 4 sept. 2004, au chalet-restaurant de la Bréguetaz, au-dessus de Vaulion.

Les activités de cette journée, formative mais aussi festive, s'orienteront sur le thème des **produits d'alpage et en particulier les produits laitiers**.

Exposés le matin sur les relations entre herpages et goût, saveur des produits ; possibilités de fabrication au chalet, technique et législation future, témoignages de praticiens confrontés à la vente directe. Animation durant l'après-midi avec présentation des produits de nos invités : Franche

Comté et Jura bernois (Chasseral) et ceux des alpages vaudois. Apprendre à déguster un fromage, apprendre à bien présenter un produit, concours.

Et, pour finir la journée, un repas intégrant les succulents produits d'alpage !

Guy Reymond ✓

Président du comité d'organisation



Technique

OBSERVATION DE LA VITESSE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VÉGÉTATION AU PRINTEMPS ET DATE DU STADE OPTIMAL DE PÂTURE SUR LES ALPAGES.

Dans le cadre du programme Gest'Alpe, les conseillers de montagne de Prométerre ont effectué pendant plusieurs printemps des observations sur la vitesse de développement de la végétation (« stades phénologiques ») sur quelques alpages. Le but de ces observations était de trouver des repères pour déterminer la date optimale de la montée à l'alpage. Ce but n'a pas pu être totalement atteint, mais ces observations permettent tout de même de tirer quelques conclusions.

Les alpages observés

Nous disposons de données assez fiables pour les années 1998 à 2001 pour les quatre alpages suivants :

RÉGION	ALPAGE	ALTITUDE
Vallée de Joux	Le Chef (Commune du Chenit)	1210 - 1300 m (Chalet: 1267 m)
Pays d'Enhaut	Le Van (Château-d'Oex)	1400 - 1580 m (Chalet: 1441 m)
	Les Clés (Château-d'Oex)	1690 - 2130 m (Chalet: 1837 m)
Ormonts/Ollon	Ensex (Commune d'Ollon)	1650 - 1953 m (Chalet: 1800 m)

Résumé des résultats

- Comparé au dactyle, la dent-de-lion est l'espèce la plus précoce, suivie des renoncles et du vétrate. L'évolution des stades de développement des renoncles et du vétrate est assez similaire. Le crocus, espèce presque toujours déjà fanée lorsque les autres plantes commencent leur cycle végétatif, n'est pas pris en compte dans cette comparaison.

- En moyenne des années observées, le stade idéal de pâture a été atteint à l'alpage du Chef autour du 20 mai, au Van autour du 26 mai, aux Clés et à Ensex autour du 12 juin. Toutefois, il y a lieu de souligner que le début de la pâture (et donc de la montée) devrait intervenir un peu avant ce stade idéal de pâture, afin d'éviter d'avoir de l'herbe trop vieille à la fin de la première rotation !

- Le début et la vitesse de développement de la végétation peuvent fortement différer d'une année à l'autre. Ces différences peuvent être plus ou moins marquées selon l'alpage considéré. En outre, on peut observer que les années 1998 et 2000 étaient plus précoces que les années 1999 et 2001 dans toutes les situations.

- Concernant la date du stade idéal de pâture, la différence entre l'année la plus précoce et l'année la plus tardive de la série observée ne dépasse guère une semaine !

Michael Brühlmann ✓